



La CGT ORPEA vous informe sur les chèques-cadeaux Noël 2021

Nous sommes scandalisé.e.s de n'obtenir les chèques-cadeaux des salarié.e.s qu'à la fin décembre malgré nos réclamations, sachant que cela aurait pu être devancé afin que les salarié.e.s les reçoivent plus tôt.

👉 **Nous dénonçons le dernier tract du syndicat ARC-EN-CIEL en rétablissant la vérité.**

Voici les raisons de notre refus de signer les nouvelles conditions d'attribution des chèques-cadeaux de Noël :

- ➔ **À notre sens, tou.te.s les salarié.e.s doivent bénéficier du même montant de chèques-cadeaux, sinon cela peut s'apparenter à de la discrimination, surtout en cas de maladie.**
- ➔ **Nous refusons de nous calquer sur une année antérieure et demandons l'année en cours.**
- ➔ **Nous demandons que les chèques-cadeaux des salarié.e.s ne faisant plus partie du groupe, mais qui étaient présent.e.s durant l'année 2020, leur soient attribués.**
- ➔ **Nous demandons que les chèques-cadeaux soient nominatifs pour sécuriser la distribution car trop de salarié.e.s sont oublié.e.s et sont obligé.e.s de réclamer.**
- ➔ **Nous demandons que les chèques soient envoyés au domicile des salarié.e.s et non distribués par les directions.**
- ➔ **Nous demandons une revalorisation du montant des chèques-cadeaux qui n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années et demandons 250 euros par salarié.e.**

👉 **Pour information :**

Afin de prolonger les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de relever à 250 € (contre 171 €) le plafond d'exonération relatif aux chèques-cadeaux et aux bons d'achat pour 2021, mais le montant des chèques-cadeaux pour les salarié.e.s du groupe ORPEA n'a pas augmenté depuis très longtemps. Il nous semble que les salarié.e.s, vue la taille de la société, méritent des chèques-cadeaux à la hauteur de leur investissement.

Le CSE ORPEA dispose d'un budget total de plus de 1 800 000 euros.

Les frais du CSE ont été plus importants en 2020 durant la crise, pourtant nous étions confiné.e.s, les déplacements étaient réduits et nous n'avons pas eu plus d'avantages.

Voici quelques chiffres de dépenses du CSE :

- ➔ environ 1 000 000 € d'achats de marchandises ASC (chèques-cadeaux, cadeaux destinés aux salarié.e.s, etc....)
- ➔ environ 470 000 € d'achats et charges externes AEP (frais de déplacements des élu.e.s, contrat site internet, etc.)
- ➔ autres...

